

M. LAQHILA Mohamed
Député des Bouches-du-Rhône
485, rue Marcellin Berthelot
Le Mercure C – Office Meeting
13290 Aix-en-Provence

Monsieur Edouard PHILIPPE Premier ministre

Hôtel de Matignon 57 rue de Varenne 75007 Paris

Aix en Provence, le 3 avril 2020

Monsieur le Premier ministre,

La loi d'urgence vous permet désormais de modifier par décret l'application des procédures collectives des entreprises en difficulté.

Par courrier du 24 mars dernier, j'attirais votre attention ainsi que tous les ministres concernés afin d'amender le projet de loi de finances rectificative en faveur des entreprises sous procédure de sauvegarde.

Aujourd'hui, je reviens vers vous et vous demande de ne pas exclure systématiquement les entreprises déjà en difficulté sans une analyse précise de leur situation.

Le Président de la République à lui-même énoncé le grand principe « *Pour la vie économique, pour ce qui concerne la France, aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite* » or, les entreprises en difficulté faisant l'objet d'une procédure collective semblent exclues de ces mesures exceptionnelles.

Pourtant l'essence même des procédures de sauvegarde et de redressement est curative avant d'être répressive. Et ces sociétés déjà affaiblies par les convulsions sociales de ces deux dernières années ont aujourd'hui plus que jamais besoin du soutien et de l'accompagnement de l'Etat.

Je propose que les aides de l'État puissent être accordées directement aux entreprises sous procédure de sauvegarde et, pour les entreprises en procédure de redressement, sur avis des

administrateurs et mandataires judiciaires selon l'évaluation du rapport de la période d'observation.

Les exclure des aides et de la solidarité de l'État revient à les condamner à brève échéance.

Ne pas insérer dans la loi cette notion entrainera la fermeture d'entreprises comme SOULEIADO ou AQUALUX qui m'ont interpellé pour leurs 200 salariés, ainsi que la société de transports NAP à Aubagne et ses soixante salariés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed LAQHILA Député des Bouches du Rhône